


# Commune de COUCY-LES-EPPES

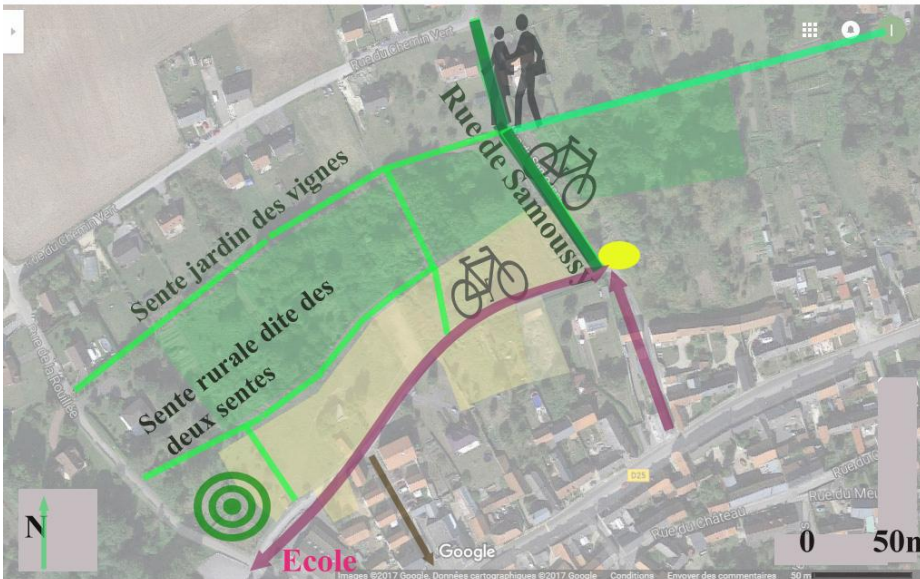
## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)



### 3 Orientations d'aménagement et de programmation

<p><b>Commune DE COUCY-LES-EPPES</b> <b>Mairie</b> 5 place de Miremont 02840 Coucy-lès-Eppes</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du :</p>
<p><i>HarmoniEPAU</i> Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN</p> 	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du ....</p> <p>Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Le Maire</p>	<p>Le Maire</p>

## Orientation d'aménagement de la zone à urbaniser dit de «Derrière le Four»



**Aménagement estimatif**  
 S. espace à bâtir : 0.54ha  
 S. espace vert privé : 0.1 ha  
 S. voirie et espace vert pub : 0.27 ha

Surface déjà bâtie : 0.1 ha

### PROGRAMMATION :

Superficie 1AUa : 1.01 ha

Nb de logements : 12

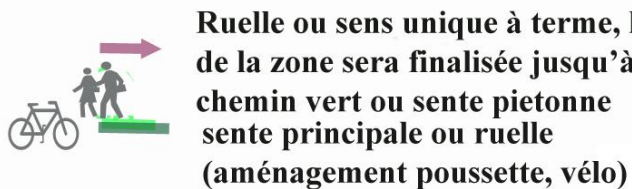
Densité nette\* logements : 22 logts/ha

Densité brute\*\* logements : 12 logmts/ha

\*nb logt/superficie espace à bâtir

\*\*nb logementss /superficie totale de la zone

↔ Voie en double sens - 5 mètres minimum de voirie (de large)



Ruelle ou sens unique à terme, lorsque la voirie de desserte de la zone sera finalisée jusqu'à la sortie sur la rue du chemin vert ou sente piétonne sente principale ou ruelle (aménagement poussette, vélo)

Sente à préserver  
 Espace naturel préservé

Ruelle

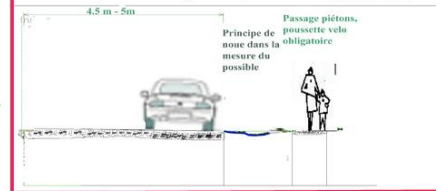
Aménagement cycliste

Terrain de petits jeux pour enfants et loisir

Placette de retournement

Si la rue de Samoussy reste en sente et n'est pas prévue en ruelle desservant la zone d'étude pour les flux des véhicules, la desserte contre l'incendie et le ramassage des ordures ménagères

### Schéma de principe voirie ou similaire



## Chemin de la rue de Samoussy – orientations d'aménagement

Cette rue est viabilisée, les réseaux devront être suffisants pour que la zone soit constructible.

Cette orientation est simple, elle demande juste des réseaux suffisants, un traitement du pluvial et des accès sur la rue de Samoussy.

Il s'agit d'un interstice urbain entre deux constructions, les orientations d'aménagement sont donc limitées selon les besoins.



→ Accès à la rue de Samoussy

○ Zone à urbaniser